

Envoyé en préfecture le 23/12/2024  
Reçu en préfecture le 23/12/2024  
Publié le  
ID : 059-215901224-20241216-01\_16122024-DE



République Française  
Département du Nord

ville de Cambrai



Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:59

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

**OBJET : N° 1**

**RAPPORTEUR : Madame DELEVALLEE**

**INTITULÉ : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 10 Décembre 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Madame Marie-Anne DELEVALLEE, Maire-Adjointe – pour le Maire empêché.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; MME LABADENS ; M. MOAMMIN ;  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;  
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ;  
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIEGLER ; MME CHATELAIN ; M. VAILLANT ;  
MME DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;  
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M. F.X VILLAIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE ;  
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;  
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. L. WIART ;  
MME BRIQUET qui a donné procuration à Mme LABADENS ;  
M. F. WIART ;  
Mme DROBINOHA ;  
Mme CHARPENET ;  
Mme BERTELOOT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre des décisions.

Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:59

**Décision n°71** Le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public ENEDIS 2023 est fixé à 19 743€.

**Décision n°72** Avenant modifiant l'arrêté de création de la régie d'encaissements des droits et de redevances afférents aux cimetières de la Porte notre Dame, Porte de Paris et route de Solesmes du 23.12.1998. Encaissement au moyen de registres à souche selon recouvrements suivants : numéraires, chèques et cartes bancaires.

**Décision n°73** Programmation culturelle du spectacle « LES GROS PATINENT BIEN », le vendredi 18 octobre 2024, proposée par « KI M'AIME ME SUIVE » au Théâtre de Cambrai.

**Décision n°74** Mise à disposition à titre gratuit par la ville d'un local situé au 1<sup>er</sup> étage de la Citadelle, 1 rue de la Paix de Nimègue à l'ASSOCIATION EMERA pour la période du 04.09.2024 au 04.09.2027.

**Décision n°75** Programmation culturelle du spectacle « NAWELL MADANI », le jeudi 07 novembre 2024, proposée par AGAP PROD au Théâtre de Cambrai.

**Décision n°76** Mise à disposition à titre gratuit des locaux rue du Train de Car à l'association RUGBY OLYMPIC CAMBRAI pour une période de 3 ans à compter du 25 septembre 2024.

**Décision n°77** Avenant n°5 modifiant l'arrêté de création de la régie de recettes et d'avances auprès de la Direction des Affaires Culturelles destinée à permettre le fonctionnement des Ateliers d'Arts Plastiques pour l'encaissement des frais d'inscription à la date du 01/12/2024.

**Décision n°78** Création d'une régie d'avance auprès de la Direction des Affaires Culturelles pour le paiement des diverses dépenses nécessaires au fonctionnement des Ateliers d'Arts Plastiques. Celle-ci est installée au LABO, 2 rue Louis Renard.

**Décision n°79** Programmation culturelle du spectacle « GISELLE(S) », le dimanche 19 janvier 2025, proposée par le THEATRE DU CORPS PIETRAGALLA-DEROUAULT au Théâtre de Cambrai.

**Décision n°80** Programmation culturelle du spectacle « AMY WINEHOUSE BAND », le vendredi 24 janvier 2025, proposée par la SAS GERARD DROUOT PRODUCTIONS au Théâtre de Cambrai.

**Décision n°81** Mise à disposition à titre gratuit par la ville d'un local situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancienne école Jean Jaurès, rue Lafayette à l'ASSOCIATION MOTO CLUB DU CAMBRESIS pour une durée d'un an à compter du 01.12.2024.

**Décision n°82** La concession par nécessité de service d'un logement situé dans les locaux du restaurant scolaire avenue du Cateau entre la Ville de Cambrai et Mme LETERME Carole est reconduite dans les mêmes conditions pour une dernière période de 7 mois à compter du 01/12/2024.

  
Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:59

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20241216-01\_16122024-DE



**Décision n°83** Mise à disposition à titre gratuit par la ville des salles 3 et 4 situées au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école Jean Jaurès, rue Lafayette à l'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS pour une durée d'un an à compter du 01.12.2024.

**Décision n°84** Mise à disposition à titre gratuit par la ville d'une salle située au 1<sup>er</sup> étage de la maison de quartier saint Druon rue Raymond Gernez à l'ASSOCIATION CHORALE FALALA pour une durée d'un an à compter du 01.12.2024.

**Décision n° 85** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et Mme BARKATALI Elisa relative à la mise à disposition d'un appartement situé 28 rue Paul Bert apt 1 est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/12/2024. Le loyer est fixé à 278€24.

**Décision n° 86** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et Mme DESCAMPS Sylvie relative à la mise à disposition d'un appartement situé 28 rue Paul Bert apt 2 est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/12/2024. Le loyer est fixé à 361€28.

**Décision n°87** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et Mr VISTICOT Marc représenté par l'AGSS de l'UDAF et Mme BINOIS Rose-Marie relative à la mise à disposition d'une maison située 14 ter rue pierre Corneille est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/12/2024. Le loyer est fixé à 795€32.

**Décision n°88** Programmation culturelle du spectacle « L'AUDIENCE EST OUVERTE », le mardi 25 février 2025, proposée par ARTS LIVE ENTERTAINMENT au Théâtre de Cambrai.

**Décision n°89** La concession du logement entre la ville de Cambrai et Mr et Mme MALAQUIN d'une maison située 81 boulevard de la Liberté est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période à compter du 01/12/2024. Le loyer est fixé à 511€28.

**Décision n°90** Programmation culturelle du spectacle « DU BOUT DES DOIGTS », le mardi 04 février 2025 pour 2 représentations, proposée par MADEBYHANDS ASBL au Théâtre de Cambrai

**Décision n°91** Programmation culturelle du spectacle « JENIFER-JUKEBOX », le vendredi 28 février 2025, proposée par ARACHNEE PRODUCTIONS au Théâtre de Cambrai.

**Décision n°92** Programmation culturelle du spectacle « BENJAMIN TRANIE – FELICITATIONS ET TOUT ET TOUT », le mercredi 15 janvier 2025, proposée par AGAP PROD au Théâtre de Cambrai.

**Décision n°93** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et M.GUIDEZ Patrice relative à la mise à disposition d'un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de ville est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/11/ 2024. A titre gratuit par nécessité absolue de service.

**Décision n°94** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et Mme HAINAUT Sylvie relative à la mise à disposition d'un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de ville est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/11/2024. Le loyer est fixé à 331€45.

**Décision n°95** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et Mr LABALETTE Bruno relative à la mise à disposition d'une maison située 14 bis rue Pierre Corneille est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/11/2024 Le loyer est fixé à 463€63.

**Décision n°96** La concession par nécessité de service d'un logement situé 620 rue du champ de Tir entre la Ville de Cambrai et Mr TAVERNE Denis est reconduite dans les mêmes clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/11/2024. A titre gratuit par nécessité absolue de service.

**Décision n°97** La concession de logement entre la Ville de Cambrai et Mme DECLERCQ Christine relative à la mise à disposition d'une maison située 10 rue Jean Mermoz est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 01/11/2024 Le loyer est fixé à 575€21.

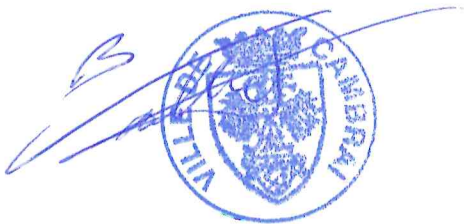
**Décision n°98** Mise à disposition à titre gratuit par la ville de locaux dans le bâtiment du 2 square du Château à l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CAMBRAI pour une durée d'un an à compter du 01.11.2024.

Adopté à l'unanimité

Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:59

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT



A blue ink signature of M. Benoit VAILLANT is written over a circular official stamp of the City of Cambrai. The stamp features the city's coat of arms and the text 'VILLE DE CAMBRAI'.

Pour le Maire empêché,  
Mme Marie-Anne DELEVALLÉE  
Maire-Adjointe



A blue ink signature of Mme Marie-Anne DELEVALLÉE is written over a circular official stamp of the City of Cambrai. The stamp features the city's coat of arms and the text 'VILLE DE CAMBRAI'.